



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2021 : « DÉCRÉTANT UN  
EMPRUNT DE 5 327 213 \$ POUR LES TRAVAUX D'ÉGOUT  
SANITAIRE ET PLUVIAL AINSI QUE LA CHAUSSÉE DANS  
LA RUE SAINT-JACQUES EN COLLABORATION AVEC LE  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS »**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2021 : « DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 327 213 \$  
POUR LES TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL AINSI QUE LA  
CHAUSSÉE DANS LA RUE SAINT-JACQUES EN COLLABORATION AVEC LE  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS » LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE QUINZIÈME JOUR DE  
MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN (15-03-2021).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE  
PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 16<sup>E</sup> JOUR DE MARS DE L'AN DEUX MILLE  
VINGT-ET-UN.

---

*Secrétaire-trésorière*